

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-011-16055/24/BM**

### **■ Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques - Approbation de conventions avec les organisateurs - MGDIS n°5821-5858- 5905-5972-6045-6054-6176 88665**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche est au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM. La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) pour soutenir l'organisation d'événements en lien avec les filières d'excellence et qui contribuent à l'attractivité du territoire en faisant rayonner à l'international l'excellence de l'écosystème métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les colloques scientifiques sont des événements qui rassemblent des chercheurs d'un domaine pour faire état des avancées de leurs travaux de recherche et échanger afin de faire progresser la recherche scientifique et technologique. Ils constituent une opportunité importante de nouer des contacts et de développer des collaborations scientifiques. A ce titre, la Métropole soutient les colloques scientifiques en lien avec les filières d'excellence et contribuant au rayonnement du territoire, conformément aux orientations de l'agenda du Développement Economique susvisé.

Aix-Marseille Université (AMU) et la Délégation Provence Corse Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) sollicitent la Métropole pour un soutien financier concernant l'organisation de plusieurs colloques scientifiques. Ces actions portées par Aix-Marseille Université (AMU) et la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR définies dans l'Agenda du développement économique. Elles contribuent à la promotion de la science et contribuent au renforcement de la visibilité et du rayonnement international de l'excellence de la recherche scientifique du territoire.

En détail, ce rapport propose le soutien de 7 projets de colloques scientifiques métropolitains, se répartissant comme suit :

#### Action 1 : Symposium Franco-Japonais de chimie bioinorganique (CNRS / Laboratoire « Institut des sciences moléculaires de Marseille »).

Cet événement est organisé sur une période de 4 jours, du 23 au 26 avril 2024 à Marseille. Il réunira notamment 12 conférenciers japonais et 14 conférenciers Français, tous d'envergure internationale. Au total, une trentaine de conférence est prévue, sur différentes thématiques de la chimie bioinorganique (mécanismes fondamentaux du vivant, chimie bio-inspirée, chimie supramoléculaire...).

#### Action 2 : Journées de l'Informatique Musicale (CNRS / Laboratoire « Perceptions, représentations, images, son, musique »).

Cet événement est organisé sur une période de 3 jours, du 6 au 8 mai 2024. Il s'agit du principal événement international de l'Association Française d'Informatique Musicale (AFIM). Il sera consacré aux questions de recherche théorique et aux développements applicatifs dans le domaine de l'informatique musicale.

#### Action 3 : Journées de la Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique 2024 (CNRS / « Laboratoire d'astrophysique de Marseille »).

Cet événement est organisé sur une période de 5 jours du 3 au 7 juin à Marseille. Il constitue un temps de rencontre annuel de la communauté des astronomes français, cet événement proposera différents formats permettant aux participants de suivre les avancées scientifiques de la communauté dans toutes les spécialités, mais également débattre de choix stratégiques et orientations futures.

Action 4 : XIIth European Federation of EPR Group Conference 2024 (CNRS / Laboratoire « Bioénergétique et ingénierie des protéines »).

Cet événement est organisé sur une période de 5 jours, du 8 au 12 septembre à Marseille. Son objectif est de rassembler la communauté scientifique internationale autour des applications et des développements méthodologiques de la spectroscopie de résonance paramagnétique électronique (RPE), et de renforcer la visibilité des laboratoires métropolitains dans ce domaine.

Action 5 : 15<sup>e</sup> édition biennale XTOP (Diffraction et imagerie au rayon X à haute Résolution (AMU / Laboratoire « Institut des matériaux de micro-électronique et des nanosciences de Provence »).

Cet événement est organisé sur une période de 4 jours, du 17 au 22 mars à Carry-le-Rouet. D'envergure internationale, il rassemble une large communauté scientifique autour de l'imagerie XTOP, conférence centrale concernant les méthodes et l'instrumentation appliquées à la diffraction des rayons X, à l'imagerie de contraste de phase et à la micro-tomographie dans les laboratoires et les grands instruments.

Action 6 : 23<sup>e</sup> journées Louis-André Gérard VARET (AMU / Aix-Marseille School of Economics).

Cet événement est organisé sur une période de 2 jours, du 26 au 27 juin à Marseille. Ces journées accueillent chaque année des chercheurs internationaux de haut niveau. Conférence annuelle d'économie publique la plus importante d'Europe et ayant déjà accueilli plusieurs prix Nobel d'économie, son rayonnement mondial et européen en fait un événement phare de la recherche en économie publique sur notre territoire.

Action 7 : 4<sup>e</sup> Conférence Internationale en Economie du Développement (AMU / Aix-Marseille School of Economics).

Cet événement est organisé sur une période de 2 jours, du 2 au 3 juillet à Marseille. Lieu d'échange et de co-production des savoirs sur le développement économique avec des chercheurs du Nord et des Suds, le programme sera constitué de conférences thématiques et d'une sélection d'environ 150 communications. L'appel à soumission d'articles pour ce colloque est diffusé dans la plupart des universités et centres de recherche en économie du monde entier.

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer à la Délégation Provence Corse du CNRS et à Aix-Marseille Université des subventions, d'un montant de :

- 3 000 euros à l'organisme « CNRS » pour l'action 1 MGDIS n°5905.
- 1 400 euros à l'organisme « CNRS » pour l'action 2 MGDIS n°6176.
- 3 000 euros à l'organisme « CNRS » pour l'action 3 MGDIS n°5972.
- 5 000 euros à l'organisme « CNRS » pour l'action 4 MGDIS n°5858.
- 2 000 euros à l'organisme « AMU » par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour l'action 5 qui se sera déroulée avant le présent bureau MGDIS n°5821.
- 5 000 euros à l'organisme « AMU » pour l'action 6 MGDIS n°6045.
- 3 000 euros à l'organisme « AMU » pour l'action 7 MGDIS n°6054.

Le montant total de subventions du présent rapport se porte à 22 400 euros, réparti entre 7 colloques scientifiques, portés par 2 structures distinctes.

Conformément à l'article 61.3 du règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention pour ces colloques scientifiques se feront comme suit : versement unique avec contrôle de l'emploi des sommes versées à postériori.

La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l’Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté de la Métropole de soutenir les organismes publics d’enseignement supérieur et de recherche et notamment à Aix-Marseille Université et la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique pour leurs actions qui favorisent le développement et le rayonnement de la recherche scientifique, et contribuent ainsi à l’attractivité et la notoriété du territoire sur ces sujets.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées, dans le cadre du soutien aux colloques scientifiques et à l’Enseignement Supérieur et à la Recherche, des subventions de fonctionnement spécifiques au profit :

-De la Délégation Provence Corse du CNRS, 12 400euros au titre de l’année 2024, pour l’organisation des actions 1 à 4, répartis comme suit :

- Action 1 : 3 000 euros
- Action 2 : 1 400 euros
- Action 3 : 3 000 euros
- Action 4 : 5 000 euros.

-D’Aix-Marseille Université Organisme, 10 000euros au titre de l’année 2024, pour l’organisation des actions 5 à 7, répartis comme suit :

- Action 5 : 2 000 euros
- Action 6 : 5 000 euros
- Action 7 : 3 000 euros.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions d’objectifs, ci-annexées conclues avec AMU et le CNRS.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER